ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

métallurgie

Question écrite n° 6362

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de travail aux Aciéries de l'Atlantique à Tarnos. Les salariés ont engagé récemment une action revendicative sur les salaires et les garanties de la sécurité du travail. Les accidents depuis un an se sont multipliés : explosions, chutes, brûlures, etc. Une soixantaine au moins, certains très graves, dissimulés par la direction qui en rejette la faute sur les victimes alors que des systèmes de sécurité sont neutralisés, notamment sur les grues. Il serait opportun que les pouvoirs publics fassent le bilan sur cette installation. Ce bilan porterait sur le nombre d'emplois créés à ce jour au regard des estimations données au départ, les aides publiques directes données tant pour la création de ces emplois que pour les stages, le coût des travaux directement nécessaires à cette implantation et la sécurité et la mise en place des structures obligatoires (hygiène et sécurité, comité d'entreprise, etc.). Il lui demande les mesures qu'elle entend prendre en ce sens la sécurité du travail étant une exigence légale de première importance.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de travail aux Aciéries de l'Atlantique à Tarnos. Les services extérieurs, interrogés sur ces points, précisent qu'il s'agit d'une usine de fabrication de billettes d'acier - fonderie et coulage - qui a été créée par le groupe UCIN qui exerce la même activité au pays Basque espagnol et y occupe plus de 1 000 salariés. Ses actionnaires ont investi des sommes importantes pour la création de l'Aciérie de l'Atlantique en liaison avec la chambre de commerce de Bayonne et cela pour une implantation située sur l'estuaire de l'Adour, à cheval sur la limite des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Actuellement, cette société a créé 160 emplois directs et occupe toujours une trentaine de salariés du groupe UCIN en détachement. Pour cette création, ADA a obtenu les aides habituelles à l'emploi, mais ce qui a emporté la décision d'implantation en France, c'est en particulier le tarif particulièrement compétitif de l'électricité industrielle vendue par EDF. Les conditions de travail sont celles d'une industrie lourde et à risques, puisque les poches de métal en fusion à 1 800/ sont manutentionnées, et que les travaux préparatoires en amont, ou la coulée en aval, constituent aussi des activités à risques. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours d'instruction suite à des incidents ou accidents dont ont été victimes des salariés d'ADA ou d'entreprises espagnoles intervenantes. Suite aux interventions des deux inspecteurs du travail et des autres services de prévention, il a été mis en place en août 1997 un CHSCT, et la réalisation d'une mission d'audit de sécurité assortie d'un budget important a été décidée par l'employeur. Les services d'inspection du travail restent attentifs à l'évolution de cette entreprise.

Données clés

Auteur : M. Georges Hage
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6362

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE6362

Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4028
Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 452